

Sujet : [INTERNET] Renouvellement d'autorisation d'exploitation de la Carrière Laborde OLORON STE MARIE

De : Marc OXIBAR <[REDACTED]>

Date : 17/04/2024 18:53

Pour : "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'élu local, je me permets de vous écrire pour donner mon avis relatif à l'enquête publique sur le renouvellement d'autorisation d'exploitation de la Carrière LABORDE.

Tout d'abord, il s'agit d'une carrière existante, dont les autorisations ont été délivrées depuis de nombreuses années, et qui a un suivi particulier au regard de la réglementation en vigueur. De mon point de vue, il est préférable de maintenir une autorisation sur un site existant, suivie par l'ensemble des services de l'Etat, quant à la bonne application des mesures accordées, plutôt que de chercher à créer de nouvelles carrières, comme cela a pu à un moment être imaginé sur le territoire dans un passé très récent.

Les avis techniques rendus dans ce dossier, et qui sont en ligne sur le site de la Préfecture, indiquent un avis favorable de l'ARS, de la DREAL, de la DRAC, du Conseil National de la Protection de la Nature, de la DDTM. Le dossier a donc été étudié à l'aune des réglementations actuellement en vigueur.

L'entreprise LABORDE est une entreprise locale qui rend un service notamment aux collectivités publiques dans leurs aménagements, réfection des chemins, et autres réalisations au service de la population. Par ailleurs, des projets de recyclage de déchets inertes pour économiser le gisement de Lurbe sont en cours, et vont dans le sens d'une meilleure prise en compte environnementale. Il s'agit d'un point plus que positif à souligner.

Pour ces raisons, je soutiens la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la Carrière Laborde, les collectivités en ont besoin à proximité.

Cordialement.

